

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

donne délégation de signature à Madame Nathalie LAVAL-MADER, Maître de Conférences, Directrice du Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'aide à l'Insertion Professionnelle (SUIO-IP)

à l'effet de signer :

- les conventions de stages des étudiants
- les conventions d'accueil des élèves de première ou de terminale ou d'un(e) étudiant(e) dans le cadre d'une immersion à l'Université Toulouse Capitole

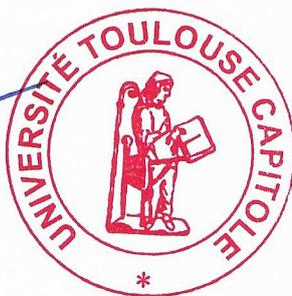
La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Madame Nathalie LAVAL-MADER en date du 1^{er} décembre 2020.

Fait à Toulouse, le 6 juillet 2023

La déléguée,

Nathalie LAVAL-MADER



Le Président,

Hugues KENFACK